

Dossier Trimestriel LE TELETRAVAIL (juin 2007)

Dans une actualité où l'on parle beaucoup de mobilité professionnelle, la thématique du télétravail n'est pas à négliger . *Le télétravail connaît un regain d'actualité qui s'explique principalement par quatre facteurs : l'évolution de la technologie et des prix, les évolutions économiques et organisationnelles des entreprises, l'évolution des mentalités et la signature, le 16 juillet 2002, d'un accord-cadre européen sur le télétravail*" (source : rapport le télétravail en France 2004)

Même si très peu d'entreprises ont signé un accord-cadre dans ce sens, et avec le développement permanent des nouvelles technologies, le télétravail se fait peu à peu sa place dans le monde du travail.

Ce dossier, non exhaustif, a pour but de proposer des pistes de réflexion sur le télétravail. Une liste d'articles, d'ouvrages et de rapports sur le sujet est proposée, liste pouvant être élargie si cela peut vous intéresser.

DEFINITION

Vous est proposée " une définition communément admise du télétravail : le télétravail est une forme de travail qui s'effectue à distance, à l'aide des technologies de l'information et des communications, pour le compte d'un employeur ou d'un client donneur d'ordres." Il se présente sous deux grands aspects : " le télétravail salarié se distingue du travail indépendant. Cette distinction est la plus fondamentale. Le télétravailleur salarié bénéficie d'une stabilité de revenu et d'une certaine sécurité de l'emploi, alors que le télétravailleur indépendant doit trouver quotidiennement ses clients pour assurer sa subsistance."

*Source : ouvrage de Matthieu Billette de Villemeur **Télétravail, salarié ou indépendant***

Textes de loi

Dispositions législatives et réglementaires en lien avec le télétravail

Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Recherche thématique : travailleur à domicile

- Situation, au regard du droit du travail, des travailleurs à domicile des industries de transformation : code du travail, art. L. 721-1 et suivant(s) et R. 721-3 et suivant(s)
- Affiliation des travailleurs à domicile au régime général de la sécurité sociale : code de la sécurité sociale, art. L. 311-3 (1°)
- Conditions d'attribution des prestations des assurances maladie, maternité, invalidité et décès et mode de calcul des indemnités journalières dues aux travailleurs à domicile

Article

Travail à domicile - Une réglementation inadaptée / Entreprise et carrières n° 817 du 27 juin 2006 - 1 p.

Si, pour le salarié, la solution du travail à domicile est tentante pour faire l'économie des temps de transport, cette pratique...

Accord-cadre européen de 2002

Accord cadre européen sur le télétravail du 16 juillet 2002

Dans le cadre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi, le Conseil européen a invité les partenaires sociaux à négocier des accords en vue de moderniser l'organisation du travail, incluant des arrangements de travail flexibles, dans le but d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises et de réaliser l'équilibre nécessaire entre la flexibilité et la sécurité.

La Commission européenne, dans la seconde phase de consultation des partenaires sociaux sur la modernisation et l'amélioration des relations de travail, a invité les partenaires sociaux à engager des négociations sur le télétravail.

Source : AFTT

http://ec.europa.eu/employment_social/news/2002/jul/telework_fr.pdf

Rapport de référence

Le télétravail en France : situation actuelle, perspectives de développement et aspects juridiques / BRETON Thierry ; Paris : La Documentation française, 1994 ; Coll. des rapports officiels ; 288 p.

Ouvrages

Le télétravail, ou gagner sa vie en restant chez soi / BILLETTE VILLEMEUR de Matthieu ; Paris : Vuibert, 2007 ; coll.guid'utile ; 186 p.

" Le but de cet ouvrage est de préciser à tous ceux qui souhaitent gagner leur vie chez eux : les questions à se poser avant de démarrer, les procédures à suivre pour lancer son activité la développer et la promouvoir, les avantages et inconvénients tant pour le télétravailleur que pour l'entreprise qui fait appel à lui."

Source : Editeur

Télétravail salarié ou indépendant / BILLETTE VILLEMEUR de Matthieu ; Paris : Vuibert, mars 2006 ; coll. Lire agir ; 223 p.

" Le télétravailleur pilote seul sa petite entreprise. Il assume tout, alors qu'il n'est réellement compétent que dans son activité qu'il maîtrise en professionnel. En vendant son expérience et ses services, elle lui permet de vivre. Pour le reste - marketing, droit social, management, gestion, informatique, veille concurrentielle, innovation - il n'est pas toujours très qualifié. Comment le télétravailleur doit-il réagir pour assurer la pérennité de son affaire?" Source : Editeur

Comment travailler... chez soi / COURTE Jean-Christophe, LUKINO ; Paris : Eyrolles, 12/2005 ; 147 p.

" D'étonnants travailleurs des temps modernes ont pris goût aux horaires à la carte un soir, un week-end et un beau jour... à l'année ! De l'organisation de votre espace à la maîtrise de votre informatique, du travail à distance et en réseau à votre nouvelle vie en famille, comment savoir si vous êtes fait pour ça ? Par une série de situations vécues et des conseils de bon sens, ce guide décalé répond aux principales questions que vous vous posez."

Source : Editeur

Articles

Développer la mobilité implique des accords de télétravail / Entreprise et carrières n°860 du 28 mai 2007 – 2 p.

Alors que la mobilité des salariés s'accroît, les directions en occultent les enjeux économiques et humains. Il suffit de voir le très faible nombre d'accords de télétravail mis en place dans les entreprises.

Renault signe un accord sur le télétravail à domicile qui prévoit une indemnité forfaitaire de 150 euros pour les frais engagés / AEF dépêche n°74111 du 23 janvier 2007 – 3 p.

L'accord sur le télétravail à domicile d'adresse aux employés, techniciens, ingénieurs et cadres de Renault SAS. Il se met en place au volontariat et sous condition de l'accord de la hiérarchie ...

Les télécommunications signent le premier accord de branche sur le télétravail / AEF dépêche n°71359 du 27 novembre 2006 – 2 p.

Une entrée à reculons dans l'ère du télétravail / DNA du 16 novembre 2006 – 2 p.

Les entreprises françaises entre avec réticence dans l'ère du télétravail. Elles sont freinées par des raisons souvent culturelles en dépit des gisements de productivité offertes par ce nouveau mode d'organisation...

Les entreprises françaises exhortées à surmonter leur réticence au télétravail / Les Echos du 05/11/2006 – 2 p.

Seuls 7% des salariés français pratiquent le travail à distance, contre 13% des salariés européens. Cette forme d'organisation serait source de productivité, mais son essor se heurte à de fortes réticences culturelles ...

Le télétravail en perspective / Anne de Beer in futurible n°317 de mars 2006 – 10 p.

Les technologies de l'information et de la communication sont entrées en masse dans les foyers des ménages occidentaux ces dernières années, contribuant parfois à brouiller les frontières entre vie privée et vie professionnelle. Dans un tel contexte, le télétravail a-t-il progressé dans les sociétés développées ? Anne de Beer présente ici la situation réglementaire du télétravail en France, en Europe et aux Etats-Unis.

Etudes téléchargeables

Du télétravail au travail mobile : un enjeu de modernisation de l'économie française / MOREL-A-LHUISSIER Pierre ; Paris : Premier ministre, 2006 ; 146 p.

7%, telle est la proportion de la population active concernée, en 2003, par le télétravail, pour une moyenne européenne de 13%. Selon le présent rapport, les principaux obstacles au développement du télétravail en France ne viennent pas d'un retard d'équipement ou d'infrastructures par rapport à ce qui se fait dans les grands pays comparables, mais tiennent davantage à l'évolution jugée trop lente des mentalités d'une part, et d'autre part à une organisation du travail qui tarde à capitaliser les avantages offerts par les TIC (technologies de l'information et de la communication). Compte tenu de ces observations, l'auteur du rapport émet plusieurs recommandations pour développer le télétravail en France, autour de deux idées centrales : faire sortir le télétravail de la "clandestinité" au sein de laquelle il est cantonné, dans les entreprises comme dans les administrations ; mettre en oeuvre tous les dispositifs permettant aux entreprises comme aux salariés ou fonctionnaires qui veulent en bénéficier d'y accéder.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000819/0000.pdf>

Forum des droits sur l'Internet, le télétravail en France / FALQUE PIERROTIN Isabelle ; Paris : La Documentation française, 2005 ; 324 p.

Organisme dédié à l'internet créé en 2001, le Forum des droits sur l'internet revient, dans son rapport d'activité pour l'année 2005, sur les quatre missions qui lui ont été confiées : concertation, information, médiation et coopération internationale. Le rapport détaille les actions menées par le Forum dans le cadre de ses différentes missions : recommandations des groupes de travail (pédo-pornographie et pédophilie sur l'internet, liens commerciaux, commerce entre particuliers sur l'internet, conservation électronique des documents, diffusion des données publiques, conservation et copie des actes authentiques sur support électronique, vote électronique, télétravail); actions d'information et de sensibilisation, par le biais des sites foruminternet.org et droitdunet.fr, de la publication de rapports, dossiers et guides pratiques, et de l'organisation d'événements ; l'activité de médiation déployée auprès du grand public en 2004 ; la coopération internationale à travers notamment le réseau européen de corégulation de l'internet. Enfin sont présentées les perspectives de l'année 2006, à savoir les objectifs prévus autour des quatre missions du Forum (certificat citoyen, vente de médicaments sur internet, accès public à l'internet...).

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000055/0000.pdf>

Le télétravail en France / FALQUE PIERROTIN Isabelle ; Paris : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, 2004 ; 62 p.

Le télétravail connaît un regain d'actualité qui s'explique principalement par quatre facteurs : l'évolution de la technologie et des prix, les évolutions économiques et organisationnelles des entreprises, l'évolution des mentalités et la signature, le 16 juillet 2002, d'un accord-cadre européen sur le télétravail. Le présent rapport fait l'état des lieux du télétravail, présente ses diverses formes, son développement, en France et au niveau international. Il estime qu'il offre un certain nombre de potentialités, tout en suscitant des interrogations de la part des employeurs et des salariés. Il remarque la nécessité d'un environnement de confiance et prévoit un accompagnement juridique adapté et sécurisé. Le rapport préconise par ailleurs que le télétravailleur ne soit pas coupé de son collectif de travail. Il met l'accent sur la définition de la charge de travail et sur le droit au repos. Il juge nécessaire que les pouvoirs publics accompagnent le développement du télétravail.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000609/0000.pdf>

Le télétravail en question : analyse critique à partir de 10 cas d'entreprises / Anact ; Anact : Paris, mars 2002 ; coll. Etudes et documents ; 69p.

La problématique s'articule autour de quelques grands thèmes de réflexion rassemblés dans la première partie, répondant aux questions les plus fréquemment posées à propos du télétravail. Le premier thème est dédié au contexte du télétravail c'est-à-dire la rencontre de l'offre et de la demande. Le second est consacré à l'équipement minimum et aux outils, dont doit disposer le télétravailleur afin de réaliser son travail. L'analyse des conditions de travail (thème 3) fait l'objet d'une attention particulière. L'organisation du travail reste aussi un sujet de préoccupation centrale (thème 4). En tout état de cause, la mise en place d'un tel dispositif doit faire l'objet d'un pilotage et d'un suivi spécifiques et, donner lieu à une négociation sociale (thème 5). Le mode de management se voit aussi transformer. Il n'est plus possible d'évaluer le travail autrement que par rapport à des objectifs, puisque le temps de travail n'est plus lié à un temps de présence sur un lieu de travail unique (thème 6). Lors de l'instauration d'une organisation du travail autour du télétravail, le collectif tend à s'éclater, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'identité individuelle

et collective (thème 7). Le dernier thème aborde les facteurs clefs de succès du télétravail. Pour illustrer l'ensemble de ces propos, la seconde partie propose dix monographies et études de situations de travail.
<http://www.anact.fr/pls/portal/docs/1/13651.PDF>

Le Travail à domicile / REY Chantal ; Paris : Journaux officiels, 1999;189 p.

(Journal officiel de la République française, avis et rapports du Conseil économique et social)

"Le travail à domicile se présente aujourd'hui de manière diversifiée. Ses formes industrielles tendent à passer au second plan au profit de nouvelles pratiques concernant le secteur tertiaire, en relation avec le développement du télétravail et des services aux personnes. Pourtant, l'appareil statistique appréhende difficilement ces évolutions et les dispositions du code du travail sont en tout état de cause insuffisantes pour assurer l'égalité de traitement de ces travailleurs avec les salariés d'entreprise."

Source : Conseil économique et social

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/994000290/0000.pdf>

Sites Internet

Association Nationale pour le Développement du Télétravail et de la Téléformation

<http://www.andt.org/>

Association française du télétravail et des téléactivités

<http://www.aftt.asso.fr/>

<http://www.teletravailler.com/>

<http://www.teletravail.fr/>

<http://formationtt.europeanservers.net/formationteletravail/>

<http://www.teletravailonline.com>

<http://www.teletravail-ort-toulouse.org/>

<http://www.teletravail-ort-toulouse.org/Ch2.htm>